

## Fiche pour réunion onf 11 juillet 2022 (extraits dossier MRAE)

Le dossier d'étude d'impact a fait l'objet d'une demande de complément de la Préfecture (service instructeur DEAL/SACoD) en date du 26 décembre 2019, ce qui a conduit le pétitionnaire à proposer une version V5 du dossier de demande d'autorisation en date du 24 août 2021.

La MRAE a produit son document le 16 décembre 2021.

**La plateforme de départ commune aux 10 tyroliennes, sera construite sur le Piton Dugain (parcelle cadastrée AD n°010) inscrit en forêt départemento-domaniale gérée par l'ONF.**

### **Plateforme de départ (qualifiée de construction réversible y compris les fondations)**

- Plateforme commune aux 2 groupes de tyroliennes ;
- Dimensions approximatives : longueur 31 m, largeur 6 m, hauteur 17 m ;
- Matériaux : acier galvanisé et platelage bois

Accès Confortement des chemins existants d'accès au Piton Dugain et aux plateformes d'arrivée, sur 3 m de large et sur environ 1 300 m de longueur en cumulé.

**Les principaux enjeux environnementaux identifiés par l'Ae sont les suivants :**

- **la préservation de la biodiversité**, liée à la présence de plusieurs espèces de faune et de flore indigènes et endémiques de La Réunion (Tamarin des hauts, Petit Tamarin des Hauts, Branles vert et blanc, Busard de Maillard) ;
- **le risque** d'apport d'espèces exotiques envahissantes lors de la phase chantier ;
- **l'intégration paysagère de l'ensemble des structures dans des paysages emblématiques de l'île.**

**Le Piton Dugain s'inscrit dans une forêt départemento-domaniale. Le projet prévoit des défrichements pour l'installation d'une plateforme de 180 m<sup>2</sup> pour le départ des tyroliennes au sommet du Piton Dugain, ainsi que la coupe et l'abatage d'arbres sur le flanc ouest du Piton sur une surface de 4 163 m<sup>2</sup> pour créer un couloir permettant le passage des câbles des tyroliennes.**

La figure 78 page 153 de l'étude d'impact (représentant l'emprise directe du projet) fait apparaître dans la légende l'intitulé « coupes d'arbres à prévoir » mais qui n'est pas représenté sur la figure, ce **qui laisse le doute sur la quantité et le positionnement des défrichements futurs et sur leur justification. L'accès à la plateforme de départ nécessite le remaniement du chemin d'accès sur le flanc est du Piton.** La zone du Piton Dugain étant situé au droit d'une zone d'aléas élevés de mouvements de terrain. Une étude géotechnique est prévue pour définir les mesures préalables(M2) pour la stabilité des sols et la conception des fondations des ouvrages et des voiries.

### **La flore :**

Sur les 126 espèces végétales recensées sur la zone d'étude rapprochée, les espèces indigènes présentent une richesse spécifique plus importante, en revanche les espèces exotiques sont plus présentes en termes de superficie.

**un enjeu de conservation Une espèce protégée a été recensée, représentant fort. Il s'agit du Petit Tamarin des Hauts (Sophora denudata), espèce déterminante de ZNIEFF, endémique de La Réunion, classée « en danger » dans le classement IUCN. Elle est présente principalement sur le**

**Piton Dugain. Certains individus se trouvent proches de la zone de débroussaillage (distance de 4m pour le plus proche) et de la plateforme de départ (distance de 20 m pour le plus proche).**

Compte tenu de l'incertitude qui apparaît dans l'étude d'impact pour garantir l'absence d'atteinte aux espèces protégées dans le cadre des mesures de réduction proposées, l'Ae demande au porteur de projet de compléter le rapport en privilégiant des mesures d'évitement permettant de préserver sans réserve les espèces de flore à fort enjeu patrimonial ;

➤ **L'Ae recommande de compléter la figure 79 , en précisant les coupes à prévoir en phase chantier et en cours d'exploitation du projet, en positionnant précisément les espèces de flore à fort enjeu patrimonial, en cohérence avec les données précises existantes**

## **Paysage**

Le paysage de la Plaine des Cafres est caractérisé par une plaine pâturée avec des pitons boisés, urbanisée de façon marquée C'est depuis l'accès au chemin du Champ de Foire (croisement avec la RN2) que l'impact sera le plus important. Le photo-montage proposé permet de mettre en évidence la trouée dans la forêt du Piton Dugain, ainsi que les faisceaux de câbles aériens et le piton artificiel surplombant la cité « Les Topazes ». Il est également à noter que les « câbles avifaune » équipés de balises visuelles pourront avoir un impact supplémentaire, ce qui n'est pas représenté dans le photo-montage.

**Pour limiter l'impact paysager du déboisement sur le Piton Dugain, la mesure M22 propose de travailler avec l'ONF sur des formes souples de lisières en phase d'abattage,** et la mesure M35 propose une renaturation en cohérence avec les hauteurs à respecter sous les câbles. La mesure M23 propose une réhabilitation du chemin d'accès en équilibrant les déblais et remblais, en stabilisant les talus avec des fascines et des vétivers, ainsi qu'en réalisant les caniveaux et petits murs de soutènement en pierres sèches.

Pour le paysage « bien que l'intégration paysagère du projet soit particulièrement travaillé, **le parc du volcan viendra modifier durablement le paysage déjà marqué par endroit par le passage des câbles des tyroliennes** ».

## **JUSTIFICATION DU PROJET**

Les justifications du projet au regard des enjeux environnementaux sont présentées en comparant 5 scénarios d'aménagement des tyroliennes sur le même site. Il s'agit principalement de répondre aux besoins d'impacter le moins possible les terrains naturels en **proposant des plateformes surélevées pour limiter la coupe d'arbre et en évitant les terrassements sur le Piton Dugain.**

**Toutefois, l'absence de plan permettant de localiser les aménagements alternatifs proposés et de croisement avec les enjeux environnementaux en présence, ne facilite pas la comparaison entre chacun des scénarios étudiés, ni la compréhension des choix opérés conduisant à justifier un moindre impact environnemental du projet finalement retenu.**

➤ **L'Ae recommande de présenter des plans qui permettent de comparer les 5 scénarios d'aménagement des tyroliennes en fonction des enjeux environnementaux en présence.**